



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

malgré-nous

Question écrite n° 9825

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le dossier des RAD-KHD, pour lequel une solution semblait avoir été trouvée lors d'une réunion avec les parlementaires alsaciens et mosellans. Il souhaiterait notamment connaître sa position en matière d'indemnisation des intéressés, et le cas échéant les modalités et les délais nécessaires au règlement définitif de ce dossier.

Texte de la réponse

Lors de la réunion de Phalsbourg le 6 février 1998, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a souhaité que l'entente franco-allemande prenne en charge une indemnisation, à prélever sur les intérêts des sommes reçues d'Allemagne et judicieusement placées et gérées.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Zeller](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9825

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 612

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1341